

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Rapport d'activité 2024

Introduction

La présence du CAUE dans le département 04

Pôle Conseil & accompagnement

Présentation du pôle, zooms et données 06
Le conseil aux porteurs de projet 08

Pôle Aménagement & innovation

Présentation du pôle, zooms et données 10
Innovations et expérimentations 12

Pôle Pédagogie & culture

Présentation du pôle, actions culturelles et cycles 14
Actions de sensibilisation 16
Les publications 18

Formations

Présentation et données 20

Institutionnel

Adhérents et partenaires 22
Bilan financier 24
Le CAUE de Haute-Savoie 26

Le partenariat, moteur de notre action

Joël Baud-Grasset
Président du CAUE de Haute-Savoie



Les professionnels du cadre de vie, institutionnels et libéraux, qui s'impliquent avec le CAUE, sont également des ressources indispensables au déploiement efficace de notre activité sur l'ensemble du territoire. Nous savons compter sur eux, comme ils peuvent trouver dans notre "maison" un espace de développement de leur champ de compétences.

Le public, enfin, est le moteur de notre implication. C'est à son adresse que nous devons en permanence ajuster notre technicité pour participer à la construction d'un espace vivant, équilibré et désirable.

Le CAUE conduit son action de service public de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement par une approche engagée avec ses partenaires. Ils sont nombreux et représentent ensemble tous les pans de la société civile. Ils sont essentiels pour que nous puissions contribuer à inventer des stratégies d'évolution pertinentes pour la Haute-Savoie. Ils nous stimulent et nous obligent à toujours progresser dans nos missions d'accompagnement, de conseil, de sensibilisation et de formation.

Les collectivités locales, communes, EPCI et syndicats sont des partenaires avec lesquels nous avons construit une profonde relation de confiance et nous pouvons les en remercier. Nous sommes à leur disposition pour engager des réflexions objectives à partir d'intentions parfois encore floues, et c'est en travaillant avec les élus et les agents que nous pouvons formuler des orientations précises qui guident une commande publique exigeante et productrice de qualité.

Le Département, notre principal financeur au moyen du reversement de la Taxe d'Aménagement, est un partenaire privilégié. Il manifeste régulièrement son soutien envers le Conseil d'administration et notre équipe. Il sait pouvoir compter sur le CAUE comme outil de l'ingénierie technique et culturelle au bénéfice des Haut-Savooyards.

L'État aussi est engagé à nos côtés, par sa présence au sein de nos instances d'abord, puis par la contribution humaine et financière à certaines de nos actions d'expérimentation et de diffusion culturelle.

Notre action n'a de sens que dans cette force partenariale. Elle est permise par les moyens financiers mis à notre disposition qui proviennent de l'argent public. Cela nous désigne comme un véritable outil de solidarité territoriale ; les ressources générées par les plus grandes collectivités bénéficient en premier lieu aux territoires les plus modestes qui ne disposent pas de moyens techniques très développés. Cela nous oblige, et c'est en ce sens que nous avons finalisé en 2024 un audit juridique de l'ensemble de nos pratiques pour fiabiliser durablement notre activité.

En 2024, la réhabilitation du téléphérique du Salève a été honorée du prix de l'Équerre d'argent. Celui-ci est attribué conjointement au maître d'ouvrage, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière du téléphérique du Salève, et au maître d'œuvre, Devaux et Devaux Architectes. Cette réalisation est le parfait exemple d'un partenariat fructueux entre des acteurs engagés auquel le CAUE est très heureux d'avoir apporté sa contribution, depuis les premières réflexions engagées 7 ans plus tôt jusqu'au suivi du chantier, en s'impliquant à la présidence du comité scientifique.

Cette reconnaissance nous invite à poursuivre notre engagement constant dans un esprit de rigueur et de neutralité.

Merci à tous nos partenaires.

La présence du CAUE dans le département

Localisation des actions menées par le CAUE, en accompagnement, aménagement et pédagogie

Annemasse Les Voirons agglomération

Ambilly
Annemasse
Bonne-sur-Menoge
Cranves-Sales
Étrembières
Gaillard
Juvigny
Lucinges
Machilly
Saint-Cergues
Vétraz-Monthoux
Ville-la-Grand

Arve et Salève

Reignier-Ésery
Scientrier
Monnetier-Mornex

Cluses Arve et Montagnes

Arâches-la-Frasse
Cluses

Faucigny Glières

Ayze
Bonneville
Brison
Contamine-sur-Arve
Glières-Val-de-Borne
Marignier
Vougy

Fier et Usse

Choisy
La Balme-de-Sillingy
Lovagny
Mésigny
Nonglard
Sallenôves
Sillingy

Genevois

Archamps
Beaumont
Bossey
Chênex
Chevrier
Collonges-sous-Salève
Dingy-en-Vuache
Feigères
Jonzier-Épagny
Neydens
Présilly
Saint-Julien-en-Genevois
Savigny
Valleiry
Vers
Viry

Vulbens

Grand Annecy agglomération

Annecy
Alby-sur-Chéran
Allèves
Argonay
Bluffy
Chainaz-les-Frasses
Chapeiry
La Chapelle-Saint-Maurice
Charvonnex
Chavanod
Cusy
Duingt
Entrevernes
Épagny Metz-Tessy
Fillière
Groisy
Gruffy
Héry-sur-Alby
Leschaux
Menthon-Saint-Bernard
Montagny-les-Lanches
Mûres
Nâves-Parmelan
Poisy
Quintal
Saint-Eustache
Saint-Félix
Saint-Jorioz
Saint-Sylvestre
Sevrier
Talloires-Montmin
Veyrier-du-Lac
Villaz
Viuz-la-Chiésaz

Haut-Chablais

Essert Romand

Montagnes du Giffre

Châtillon-sur-Cluses
Mieussy
Samoëns

Pays de Cruseilles

Villy-le-Pelloux

Pays d'Évian Vallée d'Abondance

Évian-les-Bains

Larringes

Marin

Maxilly

Saint-Paul-en-Chablais

Pays du Mont-Blanc

Contamines-Montjoie

Megève

Passy

Saint-Gervais-les-Bains

Sallanches

Pays Rochois

La Roche-sur-Foron

Saint-Sixt

Quatre Rivières

Peillonex

Saint-Jean-de-Tholome

Ville-en-Sallaz

Rumilly Terre de Savoie

Marcellaz-Albanais

Rumilly

Thusy

Sources du Lac

Faverges-Seythenex

Thonon agglomération

Allinges

Anthy-sur-Léman

Bons-en-Chablais

Massongy

Messery

Perrignier

Thonon-les-Bains

Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Chamonix-Mont-Blanc

Les Houches

Servoz

Vallorcine

Vallée de Thônes

La Clusaz

Le Grand-Bornand

Saint-Jean-de-Sixt

Thônes

Vallée Verte

Bogève

Boège

Burdignin

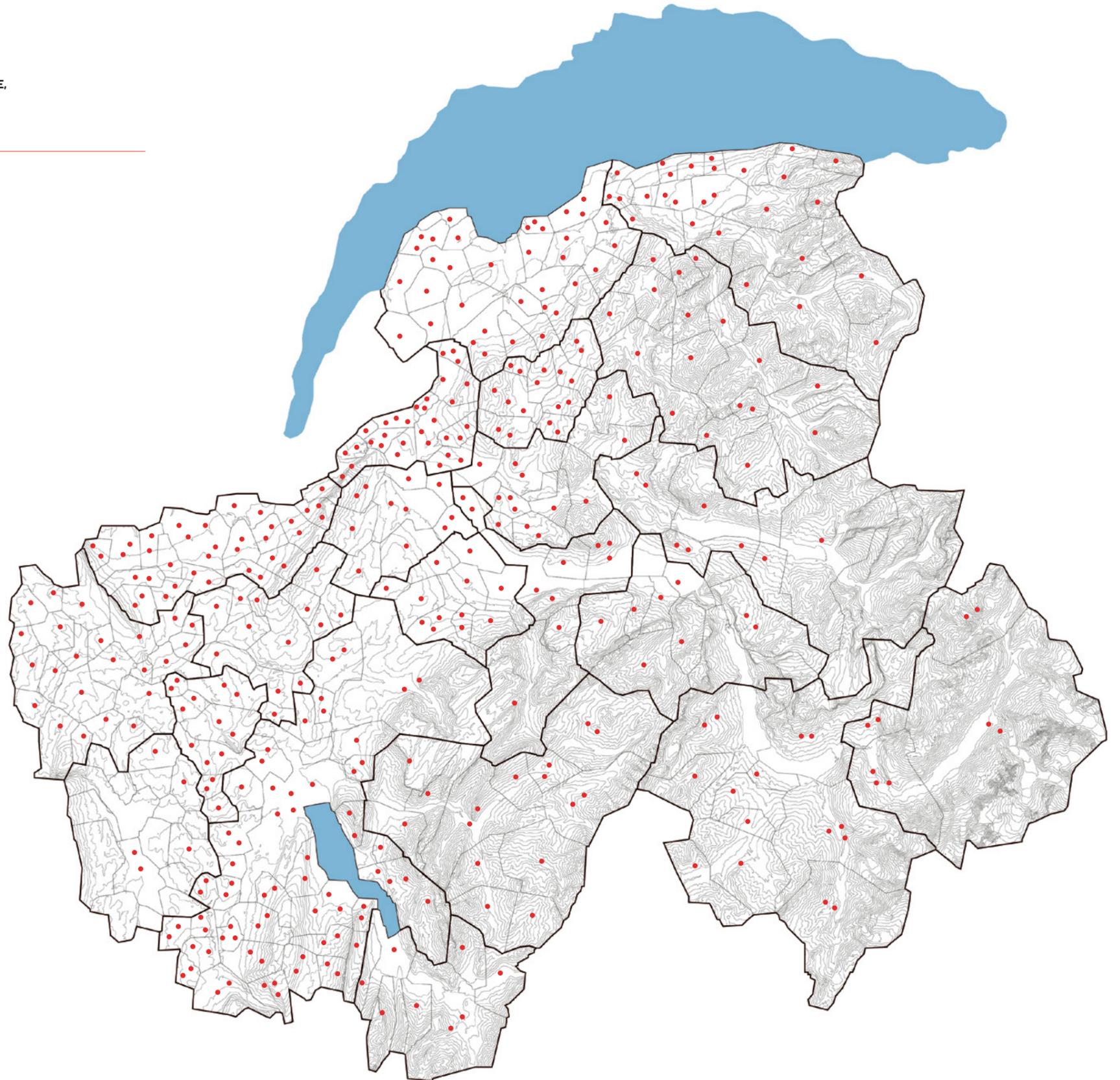
Habère-Lullin

Habère-Poche

Saint-André de Boège

Saxel

Villard



Conseil & accompagnement

Le pôle Conseil & accompagnement est au service des collectivités territoriales pour les aider à construire un cadre de vie de qualité. Ses actions se déclinent selon deux axes principaux : le conseil aux porteurs de projet, toujours conduit en lien avec les élus et les services en charge de l'urbanisme, et l'accompagnement des collectivités dans le cadre de leurs projets de construction ou d'aménagement publics. Ancré sur le territoire, le CAUE inscrit ainsi les missions de service public que lui confère la loi dans le respect des réalités locales. C'est un lieu de rencontre et de concertation entre les élus, les administrations, les maîtres d'ouvrage et les professionnels.

Ci-après, quelques exemples d'accompagnement.



Usine Bretton de Cluses - Source : service Archives et Patrimoine



Séminaire de recueil des besoins

Le CAUE de Haute-Savoie intervient au profit des collectivités de l'ensemble du département : engagement de projets d'équipements publics, définition d'orientations qualitatives en matière d'urbanisme, de paysage, préparation de la commande de maîtrise d'œuvre

L'appui du CAUE vise à évaluer l'opportunité et la faisabilité des projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation d'équipements et d'espaces publics, et à préparer la commande de maîtrise d'œuvre. Il peut aller de l'aide à la décision ponctuelle, à un accompagnement dans la durée tout au long du processus préalable à la réalisation du projet, pour permettre aux collectivités de remplir leurs obligations de maîtres d'ouvrage publics. Il peut s'agir de projets d'aménagement de sites naturels, d'espaces publics, d'équipements scolaires, culturels ou sportifs ou de réhabilitation de patrimoine, protégé ou non.

Réhabilitation de l'ancienne usine Bretton
Cluses

L'ancienne usine Bretton est un édifice emblématique de la ville de Cluses, caractéristique de l'architecture industrielle de la vallée de l'Arve. Construit dans les années 1930, ce vaste bâtiment en béton armé qui se développe sur plusieurs niveaux est désaffecté depuis plus de 30 ans. Sa réhabilitation permettra d'accueillir les nouveaux locaux du musée de l'Horlogerie et du décolletage, ainsi qu'un programme d'hébergement pour jeunes travailleurs. Sur la base de travaux déjà menés par la collectivité, le CAUE a précisé les intentions programmatiques afin de procéder à une évaluation prévisionnelle du coût des travaux, préalablement au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre au début de l'année 2025.

Réalisation du Centre Technique Municipal
Annemasse

Le CAUE a accompagné la Ville d'Annemasse dans la définition du préprogramme du futur CTM ; lieu de vie et de travail des agents qui regroupe des services de la commune (bureaux, ateliers, stockage...). Son intervention a porté sur le recueil précis des besoins, la définition des principes d'organisation fonctionnelle, et le calibrage des enjeux. La phase de recueil des besoins, conduite avec les services municipaux, a donné lieu à une démarche de co-construction impliquant les agents concernés sous la forme d'un séminaire et d'ateliers participatifs, ainsi que des temps de visites dans le but de créer une culture commune autour du projet. Ce travail a permis d'aboutir à une pré-programmation avec des principes d'implantation répondant aux contraintes d'accès de site et à la nécessité d'optimiser les surfaces bâties.

Les chiffres clés pour 2024



Champs	Architecture, habitat, construction :
	• → 72 ACTIONS
Types	Paysage, environnement, biodiversité :
	• → 15 ACTIONS
Bénéficiaires	67 accompagnements de projets
	17 jurys et 3 conseils
	6 EPCI
	58 communes
	1 Département

Végétalisation des cours des écoles d'Évian
Évian-les-Bains

La Ville d'Évian s'est engagée dans la végétalisation des cours d'école de 7 sites, incluant des groupes scolaires et des structures de la petite enfance.

Avec le CAUE, elle a conduit une démarche de concertation afin de recueillir les attentes des élèves et des équipes éducatives. Des ateliers participatifs ont permis aux enfants de partager leur perception des cours existantes et leurs souhaits en termes d'usages et d'ambiances. Pour chaque site, la programmation repose sur la diversification des usages et la recherche de pleine terre, un défi pour les cours sur dalle. Ce travail préparatoire permettra à la Ville d'engager les travaux de requalification réalisés en régie interne ou confiés à un paysagiste concepteur.



Atelier participatif avec les enfants des groupes scolaires d'Évian-les-Bains

En 2024, des projets d'ampleur à venir

L'appui apporté en 2024 aux collectivités maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'organisation de consultations de maîtrise d'œuvre, sous la forme de concours (groupe scolaire de Larringes) ou de procédures adaptées (aménagement d'espaces publics à Talloires, locaux pour la nouvelle mairie de Saint-Félix, réhabilitation de l'ancien presbytère de Marin...), est l'aboutissement des missions d'accompagnement engagées les années précédentes.

Parallèlement, d'autres missions portant sur des projets importants ont été engagées ou se sont poursuivies, comme le développement du parc des services techniques d'Annecy ou le programme de réutilisation du bâtiment de l'ancienne usine Bretton à Cluses. Les demandes des collectivités sur le thème de la végétalisation des cours d'école sont restées nombreuses, et se sont traduites par la mise en œuvre d'une méthodologie qui associe les élèves à la définition des aménagements.

Le conseil aux porteurs de projet

Dans un contexte de forte progression démographique, la qualité du cadre de vie est régulièrement interrogée. Les élus sont sollicités par leurs administrés, inquiets de la transformation rapide de leur territoire. Les architectes et paysagistes-conseil du CAUE contribuent à instaurer un dialogue nécessaire entre les porteurs de projet et les collectivités pour le développement de projets adaptés à leur contexte.



Visite de la ZAC Étoile à Annemasse lors des Journées nationales de l'Architecture en novembre 2024

Le conseil architectural, urbain et paysager : un espace de dialogue pour accueillir les projets dans les territoires

Le conseil est utile au plus proche du territoire, là où naissent les projets de construction, de transformation ou d'aménagement. C'est dans cette proximité que le CAUE déploie un réseau d'une quarantaine d'architectes-conseil qui interviennent aux côtés des élus et des services instructeurs, dans les mairies ou au sein des intercommunalités. Leur présence permet un accompagnement ancré dans les réalités locales, en lien direct avec les enjeux du territoire.

Le conseil est utile lorsqu'il est partagé de manière collégiale. C'est dans cet esprit que l'architecte-conseil met son expertise au service d'un échange constructif. Autour de la table, le maire, l'instructeur, l'architecte-conseil et le porteur de projet croisent leur regard. Ensemble, ils examinent la conformité du projet aux documents d'urbanisme, mais aussi la qualité de son insertion dans le site, conformément à l'article R.431-8 du Code de l'urbanisme.

Le conseil est utile au plus tôt, lorsque la discussion est encore ouverte et que les choix ne sont pas figés. C'est à ce stade que le débat est le plus fertile, avant que tout ne soit défini, dessiné, arrêté. L'architecte-conseil contribue alors à évaluer les capacités d'un site à accueillir un projet respectueux du cadre bâti, paysager et environnemental. Ce dialogue préalable permet de garantir l'intérêt public de l'architecture, tel que défini par la loi de 1977 et dont le maire est le garant à travers la validation des autorisations d'urbanisme.

Les architectes et paysagistes-conseil de Haute-Savoie :

Audrey Alix
Romain Allimant
Paolo Amaldi
Patrick Arrighetti
Elodie Bergna
Catherine Boidevaix
Maxime Boyer
Adrien Burgat Charvillon
Matthieu Cambuzat
Laetitia Capuano
Benoît Chambre
Rémi Chaudurié
François Clermont
Michel Coen

Philippe Couteau
Adrien Cuny
Yann Damiani
Guy Desgrandchamps
Philippe Després
Jean-Michel Favre
Mariona Garriga Serra
Pierre Janin
Anthony Laffargue
Pierre Lambre
Stéphane Lièvre
Patrick Maisonnet
Sophie Mauro Chassagne
Yves Mugnier

Pierre Parquet
Séverin Perreaut
Marie Petey
Michèle Prax
Anne Raimond
Vincent Rey Millet
Julien Schoumacher
Nathalie Sebbar
Mathieu Silvestre
Andrea Spöcker
Damien Vielfaure
José Villot

Les chiffres clés pour 2024



Répartition	40 architectes-conseil
	241 communes disposant de ce service direct
Activité	757 demi-journées
	2 742 conseils,
	Conseils spécialisés :
	8 architecture et patrimoine d'alpage
	6 architecture et édifices agricoles
	2 architecture et hébergement touristique
	1 architecture et patrimoine

La qualité architecturale et le projet urbain

Rencontre des architectes-conseil à Annemasse, 14 juin 2024

Comment maîtriser la qualité architecturale dans le projet urbain ? Le réseau des architectes-conseil s'est réuni pour explorer cette question à travers la visite de deux projets situés de part et d'autre de la frontière franco-suisse : **La ZAC Étoile**, opération publique (Annemasse agglomération / Urbanera / Devillers & Associés) et **le quartier Belle-Terre** à Thônex, opération privée (Comptoir Immobilier / Batima / Pierre Bonnet architecte). Si les gouvernances et les montages opérationnels sont radicalement différents, l'unité architecturale est maîtrisée. La simplicité des volumes, la clarté des compositions de façade et l'unité des matériaux constituent des éléments communs, que chaque projet a su intégrer à sa manière.

Parole d'élus

Séminaire sur le conseil architectural à Tarare, 8 octobre 2024

En collaboration avec le CAUE de Haute-Savoie, le CAUE Rhône-Métropole a organisé une journée de partage d'expériences à destination des élus. Au cœur des échanges, l'architecture, l'urbanisme et le paysage sont abordés comme des leviers fédérateurs à l'échelle communale ou intercommunale pour développer des projets et améliorer la cadre de vie. À l'appui des grands témoins de cette rencontre, Denis Maire, vice-président d'Annemasse agglomération, et Bruno Dumétier, architecte-urbaniste-conseil, le conseil architectural, urbain et paysager est mis en avant comme moyen de développement de la qualité architecturale en favorisant le dialogue et le débat avec les porteurs de projet. Ce séminaire a été soutenu par l'AMF 69 et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Le métier d'architecte-conseil

Une première formation dédiée

En 2024, les CAUE de Haute-Savoie et de Rhône-Métropole ont développé ensemble une formation sur le conseil en architecture, abordant cette pratique comme l'un des métiers de l'architecte. Destinée à tous les architectes, qu'ils exercent le conseil ou non, cette formation explore les questions de déontologie, de service de l'intérêt général et de vision globale des enjeux du projet. Elle vise à permettre à chacun de mieux comprendre les attentes et les enjeux des échanges entre confrères et avec les représentants des collectivités sur les projets de construction ou d'aménagement. La première session de cette formation a eu lieu le 11 décembre 2024, soutenue par le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes.

Aménagement & innovation

Le CAUE s'implique en matière de recherche et d'expérimentation pour acquérir une meilleure connaissance du caractère spécifique du département, puis développer des méthodes et des orientations fiables visant à programmer durablement son évolution. Il développe en ce sens des actions partenariales avec les acteurs départementaux et accompagne les collectivités pour anticiper leurs projets d'aménagement. Le pôle développe deux axes de travail : l'aménagement pour aider les collectivités à structurer leurs intentions, l'innovation pour contribuer à construire un cadre de vie de qualité durable. Ci-après, quelques exemples en matière d'aménagement et innovation.



Revision générale des PLU de Juvigny et Machilly

Le CAUE accompagne les collectivités pour un développement harmonieux et un cadre de vie de qualité

Le pôle Aménagement & innovation apporte ses conseils pour encadrer le développement urbain en prenant en compte le patrimoine existant, en s'attachant à intégrer les enjeux de qualité environnementale et de sobriété foncière pour répondre aux défis contemporains de l'aménagement du territoire. Il intervient à l'échelle de communes, quartiers ou tenements, pour la définition de stratégies urbaines et paysagères en amont de la rédaction des documents d'urbanisme, ou en vue de traduction réglementaire d'orientations d'aménagement. Il accompagne également les réflexions pré-opérationnelles des programmes de développement urbain par l'élaboration de cahiers des charges pour la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre ou de promoteurs.



Communauté de communes Fier et Usse © Guillaume Crétinon

Allinges

Un futur quartier labellisé ÉcoQuartier

Le CAUE a été sollicité par la commune d'Allinges pour accompagner un projet d'écoquartier de 300 logements environ sur le hameau du Noyer. Sous l'influence de Thonon-Bains et de l'agglomération genevoise, ce territoire présente une triple identité urbaine, péri-urbaine et rurale, complexifiant les choix d'aménagement. Labellisation Écoquartier, maîtrise foncière, logements sociaux, sont autant de sujets à traiter. La commune a donc mobilisé plusieurs partenaires pour l'accompagner dans ce projet ambitieux. La DDT, le Cerema et Thonon agglomération sont également autour de la table. Le CAUE veille à garantir des prescriptions urbaines et paysagères de qualité, accompagne la définition de grandes orientations d'aménagement et la consultation pour recruter une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui assurera le suivi de la qualité et la cohérence des futurs aménagements.

Territoire Fier et Usse

Un cadre de qualité pour l'aménagement du territoire

La communauté de communes Fier et Usse précise son projet de territoire. Identifiée comme un territoire multipolaire, la CCFU s'organise autour des pôles relais de Sillingy et La Balme de Sillingy. Malgré une perception rurale, l'urbanisation croissante pose le défi d'allier densification et acceptation sociale. La collectivité veut encadrer les nouvelles opérations de logements en renforçant la qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant l'adaptation au changement climatique. Elle a sollicité le CAUE qui, avec l'architecte conseil, a mené un état des lieux, défini des critères adaptés, et organisé un arpentage du territoire avec les élus pour confronter le terrain à la théorie et aboutir à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques architecturales et paysagères sur le territoire.

Les chiffres clés pour 2024



Champs	Urbanisme, aménagement :
	• → 21 ACTIONS
	Innovation et prospective :
	• → 6 ACTIONS
Types	21 accompagnements de projets
Bénéficiaires	17 communes
	3 EPCI
	1 Département

Juvigny et Machilly

Cahier des charges en vue de la révision générale des PLU

Des demandes croissantes d'accompagnement des projets de développement urbain

Le développement urbain questionne les territoires dans son acceptation par la population et son intégration aux tissus existants, dans un contexte de raréfaction du foncier et de nouvelles exigences de sobriété. Faire mieux avec moins devient un enjeu majeur qui doit trouver sa traduction dans les projets urbains, que ce soit en densification, renouvellement ou développement de nouvelles opérations.

En 2024, le pôle Aménagement & innovation a accompagné 17 communes dans leurs réflexions urbaines via des approches réglementaires ou pré-opérationnelles (évolution des espaces habités, appels à projets promoteurs...) à différentes échelles (tenements, quartiers...) en faveur d'une approche qualitative du développement des territoires.

Les communes de Machilly et Juvigny ont souhaité constituer un groupement de commande pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux. Ces 2 communes, aux configurations très proches (moins de 1 200 habitants) et soumises aux mêmes enjeux de mutation urbaine accélérée, ont souhaité engager une réflexion collective qu'elles entendent poursuivre tout au long de l'élaboration de leur PLU respectif. Au-delà d'une économie de moyens, il s'agit de travailler de concert pour la qualité de l'aménagement futur du cadre de vie.

Le CAUE de Haute-Savoie les a donc accompagnés conjointement dans la rédaction du cahier des charges portant sur la révision générale des 2 PLU. Cette réflexion a permis de cibler les grandes orientations communes aux 2 territoires, ainsi que les spécificités à intégrer et préciser au sein de leurs documents d'urbanisme respectifs.

Monnetier-Mornex

Étude urbaine et paysagère

Le CAUE a accompagné la commune de Monnetier-Mornex dans sa réflexion prospective sur l'évolution urbaine et paysagère du secteur de Mornex, dans le cadre du projet de territoire dans lequel la commune veut s'engager. Le CAUE a ainsi précisé l'écriture d'orientations urbaines, paysagères et environnementales qualitatives en vue de leur traduction en outils opérationnels et réglementaires. Ce travail contribue à renforcer et préciser les dispositifs existants pour assurer l'encadrement qualitatif de l'aménagement de ce quartier, notamment par une consolidation de l'Orientations d'Aménagement et de Programmation du secteur Mornex-Contamines / Manoir.

Innovations et expérimentations

Le CAUE accompagne les politiques publiques en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement et d'adaptation au changement climatique. Il conseille notamment les collectivités dans leur processus décisionnel en amont des projets de développement urbain. Dans un contexte en perpétuelle évolution, pour anticiper les défis de demain, prendre en compte les spécificités locales et être en capacité d'innovation, le CAUE s'enrichit de réflexions prospectives et cultive les collaborations avec les acteurs et partenaires de l'aménagement du territoire. Cela se traduit par un investissement dans des travaux de recherche et des expérimentations territoriales traitant des sujets et problématiques d'actualité.

L'expérimentation au service des accompagnements

Le CAUE s'investit depuis de nombreuses années dans des projets de recherche et d'expérimentations territoriales. La recherche et la mise en place de démarches innovantes permet de traiter de sujets spécifiques de la Haute-Savoie et de nourrir le renouvellement de nos approches de l'aménagement du territoire. À l'appui de ces travaux, il s'agit de développer de nouvelles méthodes de travail réunissant les acteurs concernés et mobilisant les expertises de partenaires, dans un esprit de pragmatisme et de reproductibilité. Les retours de ces expériences nous permettent alors de développer des accompagnements en phase avec les enjeux contemporains de l'aménagement du territoire et les singularités locales. Ainsi, les démarches MixCité 1 et 2, menées il y a déjà une dizaine d'années, se sont attachées à la question de la densification résidentielle. Elles ont permis de développer une méthodologie spécifique utilisée à plusieurs reprises pour permettre aux collectivités d'anticiper et d'accompagner l'évolution équilibrée de leurs quartiers d'habitat, puis de traduire les orientations dans leurs documents d'urbanisme pour cadrer les évolutions à venir et permettre une densification qualitative du tissu résidentiel. L'expérimentation MixCité 3, menée récemment en partenariat avec l'Établissement public foncier (EPF), la Direction départementale des territoires (DDT) et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), s'est attachée à la requalification des zones d'activités dans un objectif d'optimisation foncière. Cette démarche a renouvelé la vision de ces secteurs jusque-là restés en frange de nos villes et des réflexions urbanistiques, alors qu'ils doivent évoluer vers de véritables quartiers productifs dont le fonctionnement et la conception intègrent les enjeux d'adaptation au changement climatique et de sobriété foncière. Forts de cette expérience, les partenaires du projet ont déjà accompagné 2 EPCI engagés dans la réflexion sur le renouvellement de leur tissu économique. Les enseignements de la démarche MixCité 3 ont ainsi permis de répondre rapidement à un besoin nouveau des acteurs publics.



Zone d'activité économique des Grandes Vignes, communauté de communes Fier et Usse. Accompagnement inspiré de la démarche MixCité 3.

La recherche et l'innovation en faveur du renouvellement de nos pratiques

A2E, Adapt Mont-Blanc, Devcoop, Assistbat, Vademe... sont les acronymes de certains des projets Interreg auxquels le CAUE a participé ces dernières années. En tant que chef de file ou partenaire, le CAUE est régulièrement investi dans des projets transfrontaliers financés par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ces programmes permettent de traiter de problématiques spécifiques à nos régions alpines et de s'enrichir des pratiques de nos voisins. Ils apportent une vision transfrontalière, engagent la coopération, affinent l'expertise et proposent des approches et des solutions innovantes. L'engagement du CAUE vise l'enrichissement et le renouvellement de nos pratiques par la

valorisation et la diffusion des résultats à l'échelle du département auprès de nos publics. Les enseignements de ces expériences peuvent ainsi contribuer à la construction de nouvelles formations : le bâtiment performant, la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification, l'accompagnement des projets d'habitat participatif, l'évolution des espaces habités, ou encore la gestion des terres inertes, sont des sujets développés en formation et issus de l'expertise acquise dans le cadre de ces projets de recherche. Plusieurs de ces formations étaient inscrites au catalogue 2024 et seront reconduites en 2025.



Atelier d'élaboration de la feuille de route "Économie circulaire de la gestion des terres" lors de la formation "Gestion des terres inertes, quelles solutions ?", construite grâce aux acquis du projet VADEME.

2024, une année charnière de valorisation et de montage de projets

Les démarches d'innovation, d'expérimentation et de prospective territoriale émergent de préoccupations collectives et spécifiques à nos bassins de vie. Le montage et le déroulement de ces projets se font souvent sur le moyen terme, car ils nécessitent une synergie d'acteurs et une concordance des calendriers des partenaires potentiels. Les phases de montage de projet se déroulent souvent sur une durée d'une année au minimum, et sont une étape indispensable de maturation des sujets, de définition des objectifs poursuivis et de validation de la contribution et du rôle de chacun des partenaires et acteurs mobilisés. Le projet se déroule ensuite sur une durée de deux ans environ, avant d'entamer un atterrissage territorial et une phase de valorisation des résultats.

2024 se retrouve ainsi être une année charnière à la croisée des projets, certains en phase de valorisation quand d'autres sont en phase de montage.

L'année 2024 s'est ainsi consacrée à la valorisation du programme Assistbat, initié en 2020 et dédié au développement d'un outil numérique en faveur de la performance des bâtiments. L'outil désormais finalisé passe en phase de diffusion auprès de partenaires locaux, dont le Syane potentiellement intéressé par son intégration au processus de suivi de la performance énergétique des bâtiments.

Parallèlement, le programme MixCité 4 est en cours de montage. Il vise l'apport de réponses

urbaines et juridiques sur le lien emploi-logement-territoire, où comment optimiser le foncier en zone d'activités pour viser une mixité fonctionnelle efficiente et qualitative, permettant l'accueil et le développement des activités économiques, tout en facilitant l'accès au logement des salariés, dans une démarche de sobriété foncière, de qualité du cadre de vie et de travail. Réunissant pour cette édition encore l'EPF, la DDT et la CCI, les partenariats se sont élargis aux acteurs du logement, dont Action logement, l'Union sociale pour l'habitat, la Fédération des promoteurs immobiliers et l'ADIL. Un an pour s'accorder sur les objectifs communs et trouver un terrain d'expérimentation, ce n'est pas peu pour un tel programme et cette multitude d'acteurs ! À suivre donc...

Actions culturelles

Animé par la conviction que l'architecture, l'aménagement des territoires et l'environnement sont d'intérêt public, les actions culturelles du CAUE sont ouvertes à tous dans un but d'exploration, de création, de transmission, d'expérimentation et de partage. Au travers d'expositions, de conférences, de visites, de publications, de manifestations culturelles et d'actions pour le jeune public, le CAUE cherche à initier le débat, à proposer des regards, en créant des projets qui inspirent autant qu'ils donnent les moyens à chacun de comprendre le territoire contemporain et d'anticiper celui de demain.



Exposition « La nature des friches » d'Audrey Muratet, Myr Muratet, Marie Pellaton et François Chiron

Cycle biodiversité ordinaire

Du 27 mars au 21 septembre 2024

Exposition

La nature des friches

Un espace urbain se mue en terrain vague ou friche urbaine dès que les humains en cessent l'exploitation (zones industrielles, jardins à l'abandon, ruines d'habitation, aires délaissées le long de voies de transports...). Les friches se métamorphosent inexorablement. Un processus écologique de colonisation spontanée par des communautés animales et végétales, riches en espèces, se met en place. La diversité des plantes et des animaux, ainsi que leurs interactions fécondes, en font les refuges d'une nature exubérante.

Cette exposition est le fruit du travail de recherche de l'écologue Audrey Muratet avec le photographe Myr Muratet, la graphiste Marie Pellaton et l'écologue François Chiron.

Exposition

Un regard sur les friches en Haute-Savoie

En parallèle de l'exposition « La nature des friches », le photographe Sylvain Duffard propose une déclinaison locale du sujet. Photographe de l'Observatoire des paysages haut-savoyards porté par le CAUE, il possède une connaissance très fine du territoire et des paysages du quotidien dont il suit les évolutions depuis plus de dix ans.

Son intervention porte sur 5 sites délaissés par les activités humaines : une ancienne voie ferrée, un coteau autrefois exploité par l'agriculture, un site industriel en attente de reconversion, un ancien site d'extraction de matériaux et une station de ski dont les infrastructures ont été démantelées.



Visite du château de Menthon sur la thématique de l'agro-écologie

Cycle de rencontre

Temps d'échanges avec le public

- La projection du documentaire « **La Terre vue du cœur, Hubert Reeves** » suivie d'un débat en partenariat avec Asters,
- Une table ronde « **Les friches, nouvel espace de respiration et d'écologie contemporaine** » avec l'écologue Audrey Marco et le paysagiste Xavier Coquelet,
- Une conférence « **Des Alpes sans glaciers : d'un monde blanc à un monde vert ?** » avec le glaciologue Jean-Baptiste Bosson,
- La journée paysage à Samoëns « **Valoriser, adapter et préserver le patrimoine paysager** » avec Claire Méjean, architecte paysagiste et historienne, et une visite du jardin botanique alpin de la Jaÿsinia avec le jardinier Frédéric You et Jérémy Dupanloup, architecte du patrimoine.

Les chiffres clés pour 2024



Exposition « L'îlot blanc, Avoriaz » de François Deladerrière

Types

- 5 visites
- 9 conférences
- 3 expositions à L'îlot-S et 6 en itinérance

Visiteurs

- 555 toutes visites confondues
- 599 toutes conférences confondues
- 5 867 toutes expositions confondues : 2 487 à L'îlot-S, 3 380 en itinérance

Cycle inventer la montagne

18 octobre 2024 au 8 mars 2025

Exposition

L'îlot blanc, Avoriaz - François Deladerrière

L'avènement du ski au siècle dernier a fait de la montagne l'endroit de tous les possibles, marquant encore aujourd'hui notre imaginaire. Avoriaz fait partie de ces stations qui ont été un laboratoire d'expérimentations urbaines et architecturales. Esprit pionnier, les concepteurs de l'époque imaginent déjà sans voiture. Aujourd'hui, les effets du dérèglement climatique changent la donne, cristallisant les craintes et les tensions. Quel est le modèle à inventer ? Comment transformer le changement en actes ?

Au travers de cette exposition et de la programmation associée, le cycle « Inventer la montagne » se propose d'ouvrir le débat en s'inspirant du passé, en prenant en compte les enjeux et les attentes d'aujourd'hui, afin d'imaginer et de partager un commun alpin pour demain.

Visites

L'agro-écologie au service de l'humain

À l'occasion des Journées nationales de l'agriculture, les agro-écologues Hugues Devries et Marc Buttin ont fait découvrir leur gestion raisonnée de l'eau, inspirée du « Keyline Design », puis les jardins du château où les principes de l'agro-écologie sont appliqués à un grand potager domestique. Pour clore ce parcours, direction une ancienne friche transformée en verger où poussent des fruitiers locaux et des vignes en biodynamie.

Prendre les chemins de traverse

Les friches, que l'on retrouve plus généralement en milieu urbain ou sur d'anciens sites industriels, existent aussi en milieu rural. Avec l'écologue Antoine Rouillon et l'entomologiste Kevin Gurcel, cette visite d'une friche agricole fut l'occasion de découvrir les interactions entre les espèces végétales et animales et de changer le regard sur les friches qui peuvent concourir demain à la résilience des villes et des territoires.

Actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation du CAUE de Haute-Savoie s'adressent en premier lieu au public scolaire et se concrétisent par des interventions en classe et sur tout le département de la Haute-Savoie. Le CAUE développe une pédagogie de projet par la connaissance, le faire, l'expérimentation in situ et une approche sensible. Cette approche pédagogique se décline également pour tous les publics (hors scolaire, en famille) avec la volonté de faire sens, de diversifier les regards et de croiser les points de vue.



Workshop "Le fabuleux pouvoir des plantes"

De la sensibilisation pour tous les publics

L'approche par cycle donne la possibilité d'approfondir une thématique et permet d'offrir différents types d'approches accessibles à tous sur un même sujet et quel que soit son âge. Afin que L'îlot-S, espace culturel du CAUE, soit un lieu vivant, différentes actions se déclinent ainsi sous plusieurs formes : expositions, visites, ateliers famille, rencontres, visites guidées d'exposition, ciné/débats... L'îlot-S est ouvert en semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et un samedi par mois avec un atelier famille à 15h. Le jeune public a toute sa place dans cette programmation culturelle.

Workshop ados

Les fabuleux pouvoirs des plantes

De l'identification à la cueillette, du séchoir au laboratoire, les jeunes ont eu l'occasion de s'immerger au cœur du jardin Cimes et racines à Alex et de découvrir le métier de producteur-cueilleur. Plantes du chaos, pionnières, invasives, rampantes, envahissantes, piquantes, mauvaises herbes... Et si ces plantes mal-aimées étaient plutôt des alliées aux pouvoirs incroyables ? Et si nos friches urbaines n'étaient pas des espaces-poubelles mais plutôt des espaces riches, nourriciers et créatifs ?

Les artistes-herboristes sont repartis avec leur kit de cueillette, et leurs créations personnelles : une presse à fleurs, une planche d'herbier, un aromate à pizzas, une infusion, un savon solide, un t-shirt teinté.



Résultats des ateliers d'initiation au cyanotype

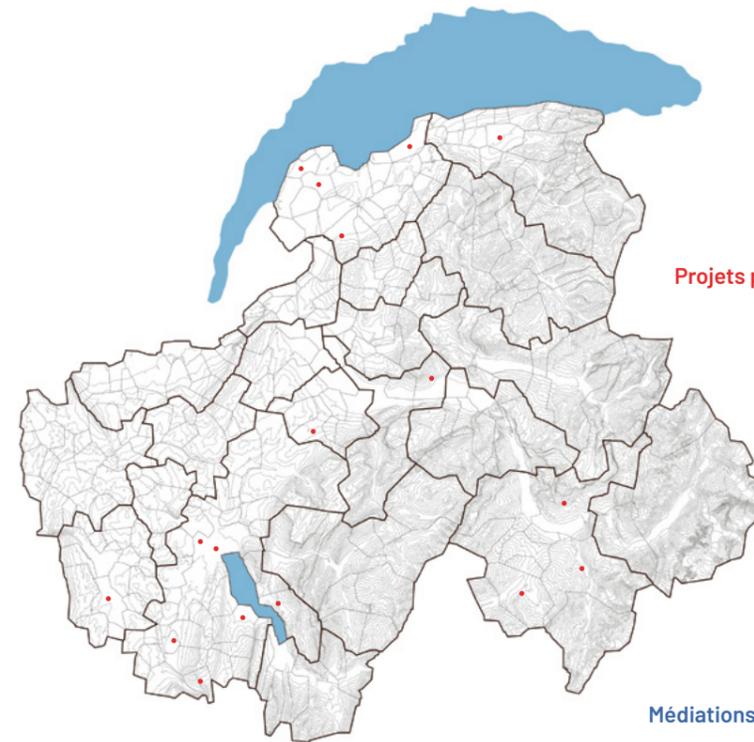
Atelier famille

Cyanographie végétale

Procédé photographique monochrome aux teintes bleues mis au point au milieu du XIX^e siècle par l'astronome britannique Sir John Herschel, le cyanotype fut utilisé par les botanistes de l'époque qui cherchaient une méthode de reproduction rigoureuse, rapide et à peu de frais, des formes détaillées qu'ils étudiaient.

Le CAUE a proposé des ateliers d'initiation au cyanotype afin de mettre en valeur la biodiversité des friches urbaines, en s'appuyant sur les travaux de dessin de Marie Pellaton et sur la cueillette de plantes locales. Les participants ont pu réaliser des compositions graphiques et naturalistes avec le cyanographe Anthony Denizard.

Les chiffres clés pour 2024



Projets pédagogiques

1 école maternelle
14 écoles primaires 11 collèges
46 élèves de maternelle
990 élèves du primaire 544 collégiens

5 ateliers hors scolaire :
187 participants

Médiations d'expositions

185 élèves pour « Réparer le futur »
99 élèves pour « Nature des friches »
soit 284 au total

De la pédagogie pour le public scolaire

L'action pédagogique du CAUE se déploie sous différentes formes. A l'appui d'un réseau d'intervenants pédagogiques aux profils très variés (architecte, cartographe, vidéaste, paysagiste, plasticien...) les projets s'inscrivent principalement dans le cadre de dispositifs portés par le Département (Chemins de la culture), les Villes (PEAC). En complément, des formations enseignants sont organisées en partenariat avec l'Education nationale. Les thématiques abordées entre en résonance le plus possible avec la programmation culturelle du CAUE. Cette transversalité permet de compléter les interventions en classe par des médiations de nos expositions à L'îlot-S, voire la création de projets pédagogiques spécifiques en lien avec les thèmes de nos expositions en itinérance.

Visite et atelier scolaire

Dans la peau d'un botaniste

Pour l'ensemble des expositions présentées à L'îlot-S, les classes, de la maternelle aux études supérieures, peuvent bénéficier gratuitement de visites-ateliers adaptées à leur niveau.

À partir des photographies de Myr Muratet et du travail mené par Audrey Muratet et Marie Pellaton, les jeunes se sont glissés dans la peau d'un botaniste pour comprendre et découvrir la flore d'une friche urbaine.

Durant 1h30, les élèves ont alterné visite guidée et atelier, à l'aide d'un outil pédagogique conçu spécifiquement pour l'exposition. Un dossier pédagogique a également été mis à disposition des enseignants.

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

La ville idéale du futur

Dans le cadre des Parcours d'éducation artistique et culturelle avec la Ville d'Annecy, deux classes de l'école des Pommaries ont imaginé le futur idéal de leur quartier. Pour aiguïser le regard des enfants et les faire observer différemment leur environnement connu, les deux intervenantes architectes ont suivi les petits guides dans leur propre quartier. Suivant une démarche de prospective, les élèves ont ainsi compris les problématiques de la fabrique de la ville et ont pu réfléchir à son avenir en prenant compte des enjeux climatiques et sociétaux. En volume, sur un plan du quartier, les élèves ont ajouté plus de nature, imaginé de nouvelles mobilités, et reconsidéré la forme des logements matérialisés sur une maquette collective.

Les publications

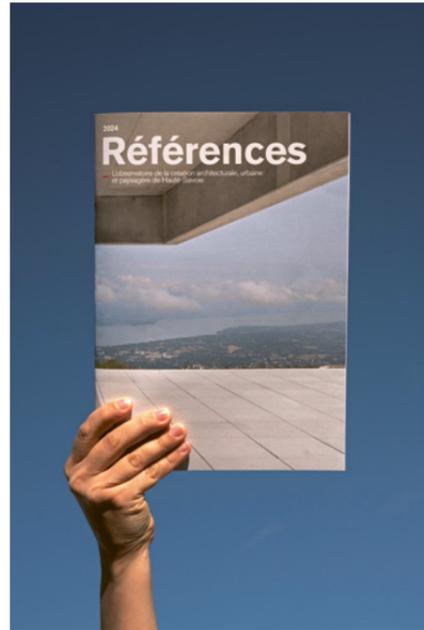


Architecture & stations n°16, 2024, maquette © Bureau 205

Magazine Architecture & stations n°16

Imaginer la montagne du futur

Le dossier principal du magazine A&S 2024 pose la question du devenir de la montagne. Surexposées au changement climatique, les Alpes se métamorphosent sans rien perdre de leur attractivité. Les initiatives se multiplient pour anticiper les effets du réchauffement. Des démarches innovantes surgissent mais l'imagination semble se heurter aux limites que la science lui oppose. Comment lever les peurs face au démantèlement d'une industrie du ski qui assure la prospérité économique du territoire depuis plus d'un demi-siècle? Comment redéfinir des conditions fertiles pour vivre, travailler, habiter en altitude?



Références 2024, maquette © CAUE de Haute-Savoie

Références - édition 2024

Observatoire de la création architecturale, urbaine et paysagère

Les 20 projets présentés dans ce catalogue édité annuellement sont issus de « Références », l'observatoire de la production contemporaine dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Les opérations retenues révèlent la dynamique des territoires et la volonté des maîtres d'ouvrage de contribuer à un cadre de vie d'une qualité exceptionnelle. La créativité des concepteurs est ainsi soutenue par l'audace des décideurs.

Les nouvelles réalisations 2024 s'ajoutent à plus de 350 fiches-projets déjà consultables sur www.references.caue74.fr



Paysages n°15, maquette © CAUE de Haute-Savoie

Magazine Paysages n°15

Paysage & biodiversité

En 2024, la revue Paysages a mis en lumière la biodiversité à travers des interviews, des récits inspirants et des projets locaux ayant un impact direct sur la biodiversité.

La revue souligne l'importance de préserver l'équilibre entre l'Homme et la nature, dans un territoire en constante évolution, où les activités humaines ont un impact grandissant sur notre environnement. Cette exploration met en avant des exemples concrets de cohabitation réussie démontrant que la prospérité humaine et la préservation de la biodiversité sont intrinsèquement liées.

Réhabilitation du téléphérique du Salève



Réhabilité par l'agence Devaux & Devaux et récompensé par l'Équerre d'argent en 2024, ce projet s'est attaché à valoriser ce patrimoine tout en révélant la beauté naturelle du paysage. Monument historique et architecture contemporaine, zone de loisirs en plein air, refuge, oasis... cet endroit est une étape vers la montagne ou une destination à part entière. Visionnaire, il instaure une intimité avec la moyenne montagne et renoue avec l'émerveillement des premiers explorateurs des sommets.

Le téléphérique, avec son élégante proue, est un appel à l'ascension, une forme douce d'invitation à la première marche vers le Salève. Il ne donne pas tout. Il permet simplement de venir goûter à la grandeur du paysage ou juste d'échapper à la mer de nuages. L'accès à pied vers le col depuis ce palier reste alors une expérience qui se gagne. Œuvre remarquable signée Maurice Braillard, il lui aura fallu attendre quatre-vingt-onze ans pour sortir enfin de sa chrysalide et trouver une forme achevée.

Ce n'est certes pas le dessin d'origine dans lequel on déambule aujourd'hui, mais une configuration réadaptée, attentive au respect de l'héritage moderne.

L'Équerre d'argent 2024, l'une des plus hautes distinctions nationales en architecture, honore le travail conjugué du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, et la justesse de leur posture, certainement en accord avec les attentes nouvelles de notre société.

Quelques dates clés :

Août 1932

Le téléphérique, construit selon les plans de Maurice Braillard, architecte, et de André Rebuffel, ingénieur, est inauguré.

2002

La Fondation Braillard Architectes lance un concours d'idées pour réfléchir au futur du téléphérique du Salève.

2017-2018

Le CAUE de Haute-Savoie accompagne le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du téléphérique du Salève pour définir le programme de réhabilitation.

2018

Le téléphérique du Salève est inscrit au titre des Monuments historiques.

18 mai 2018

Le jury du concours associant le GLCT du téléphérique du Salève et la Fondation Braillard Architectes attribue le marché à Devaux & Devaux architectes.

2018 à 2023

Le directeur du CAUE de Haute-Savoie préside le conseil scientifique de la réhabilitation.

7 octobre 2023

Le téléphérique est inauguré.

18 novembre 2024

Le prix de l'Équerre d'argent est attribué à Devaux & Devaux et au GLCT du téléphérique du Salève pour sa réhabilitation.



Pendant les travaux de réhabilitation du téléphérique © Anthony Denizard

Les formations du CAUE en 2024

La Haute-Savoie fait face à des défis spatiaux, sociaux et économiques importants. Son enjeu est de rester une terre hospitalière et accessible. L'agilité des collectivités est mise à l'épreuve pour innover dans la construction de projets d'aménagement acceptables et répondre aux attentes d'un cadre de vie équilibré et soutenable. Les professionnels doivent également renouveler leurs approches et être en mesure de réagir aux attentes de la société. Le CAUE de Haute-Savoie propose un cadre de formations favorable à la rencontre de tous les acteurs, au sein desquelles ils peuvent inventer ensemble de nouvelles stratégies.



Formation "Sol fertile en ville", 2024

La philosophie des formations proposées par le CAUE repose sur 3 axes :

→ Adresser des formations conjointement aux acteurs des collectivités et aux professionnels privés. Il s'agit de cultiver le potentiel de créativité dont nous avons besoin pour affronter nos défis locaux.

→ Offrir un catalogue évolutif, structuré en thèmes d'actualité, pour répondre au mieux aux enjeux contemporains du territoire et permettre aux participants de mieux assumer leurs responsabilités.

→ Proposer des formations accessibles pouvant être éditées à la demande sur l'ensemble du département.

La formation sur site, un enjeu de taille

Chaque année, nous proposons un voyage structuré portant sur des thèmes qui intéressent notre territoire : l'évolution des architectures alpines, l'organisation des filières d'économie locale de l'aménagement du territoire, l'innovation pour un logement accessible et de meilleure qualité. Le CAUE est aussi à la disposition de ses adhérents pour construire des programmes de formation spécifiques permettant de favoriser l'exigence de la qualité, de la durabilité et de maîtrise de celles et ceux qui construisent la Haute-Savoie.

Le CAUE, un organisme de formation certifié Qualiopi

Le CAUE est un organisme de formation professionnelle certifié Qualiopi depuis 2021 et agréé pour 4 ans par le Conseil national de la formation des élus locaux (CNFEL) depuis janvier 2023. Son investissement vise particulièrement à créer les conditions de la construction d'une culture partagée du projet local.



→ Accéder au programme 2025

Les chiffres clés pour 2024

Des formations en résonance avec l'actualité réglementaire

Le CAUE propose chaque année une vingtaine de formations. La veille permanente des formateurs permet de proposer des contenus en résonance avec l'actualité réglementaire et en phase avec les préoccupations du département.

Ainsi, le cycle de formation « L'actualité juridique de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement » (dont c'était la quinzième édition en 2024 !) permet aux professionnels de suivre régulièrement les évolutions réglementaires et la jurisprudence associée.

Quant à la formation « Vers l'objectif Zéro Artificialisation Nette des Sols », elle évolue à chaque session pour décrypter les nouvelles lois et décrets venant clarifier sa mise en œuvre, étudier les premiers retours d'expériences et répondre à la montée en puissance du sujet pour les collectivités.

18 Formations

7 urbanisme 4 environnement-énergie-climat
5 architecture-patrimoine
2 paysage-biodiversité

358 Stagiaires

189 urbanisme
69 environnement-énergie-climat
80 architecture-patrimoine
20 paysage-biodiversité



Formation "Construire le projet de territoire avec le patrimoine bâti et paysager", 2024

Coconstruire des formations

Le CAUE de Haute-Savoie contribue à l'échelle régionale ou encore nationale à coconstruire des formations dont le contenu et les objectifs répondent à des enjeux dépassant le territoire départemental. En 2024, une collaboration a été menée avec le CAUE Rhône Métropole pour construire et porter une formation intitulée « Le conseil en architecture ». Des membres de l'équipe sont également impliqués dans le pôle formation de la Fédération Nationale des CAUE. Ils ont notamment participé à l'élaboration de la formation « Le paysage, l'élu.e et le projet local » en partenariat avec l'Association des maires de France. Elle sera proposée en Haute-Savoie en 2025.

Intra : des formations sur-mesure

Le contenu des formations proposées au catalogue peut être adapté pour la mise en place de formations personnalisées.

En 2024, la commune de Passy a ainsi bénéficié d'une formation en intra sur la qualité d'usage des bâtiments. Elle s'est adressée aux personnels d'éducation, d'entretien des bâtiments, dont les écoles, avec 2 journées sur site.

La formation « PLU et PLUi, des leviers pour adapter le territoire au changement climatique » a été organisée au bénéfice de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Savoie, et la formation « Actualité juridique de l'urbanisme » s'est exportée jusqu'à Paris, en lien avec la Fédération nationale des CAUE, pour les collaborateurs du réseau.

Adhérer au CAUE de Haute-Savoie

Les chiffres clés pour 2024

Tarifs 2024

Communes

1	→	500 hab.	43 €
501	→	1 000 hab.	86 €
1 001	→	2 500 hab.	172 €
2 501	→	5 000 hab.	344 €
5 001	→	10 000 hab.	688 €
10 001	→	20 000 hab.	1 376 €
20 001	→	40 000 hab.	2 752 €
40 001	→	80 000 hab.	5 504 €
80 000	→	et plus hab.	11 008 €

Établissements publics de coopération intercommunale

1 000	→	2 500 hab.	155 €
2 501	→	5 000 hab.	310 €
5 001	→	10 000 hab.	620 €
10 001	→	20 000 hab.	1 240 €
20 001	→	40 000 hab.	2 480 €
40 001	→	80 000 hab.	4 960 €
80 001	→	160 000 hab.	9 920 €
160 000	→	et plus hab.	19 840 €

Particuliers, professionnels et associations : **70 €**

Sont dispensés de cotisation :

→ Les communes qui adhèrent au CAUE par l'intermédiaire de leur communauté de communes.

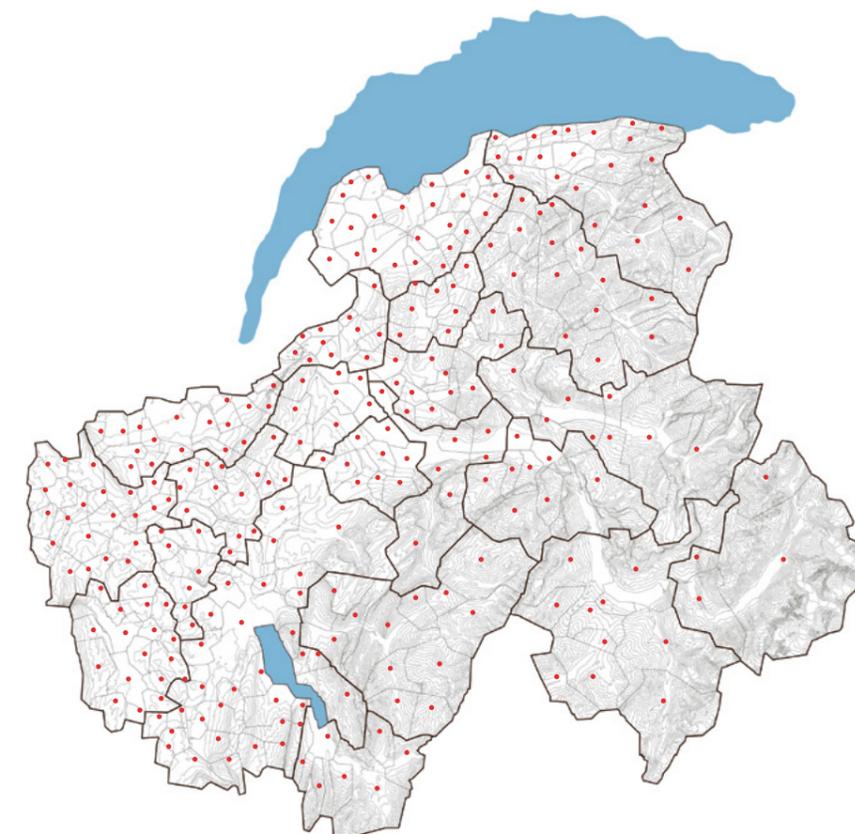
→ Les établissements scolaires et autres structures qui dépendent d'une commune ou d'un EPCI adhérent.

Nos partenaires adhérents 2024

Agence qualité construction (AQC)	Halpades Annecy
Association AURA Spectacle Vivant	Haute-Savoie Habitat
Association des guides du patrimoine de Savoie Mont-Blanc (AGPSMB)	Léman Habitat
Association des maires de Haute-Savoie (ADM74)	Le Mikado MJC centre social Annecy Nord
Asters, Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Haute-Savoie	Maison de l'Architecture de Haute Savoie
CAP Développement	Maisons Paysannes des Pays de Savoie
CAPEB 74	PAYSALP écomusée
Centre de la Nature Montagnarde	Pôle montagne
Chambre interdépartementale d'agriculture Savoie-Mont-Blanc	ROCHEXPO Foire exposition Haute-Savoie Mont-Blanc
Chambre interdépartementale des Notaires de Savoie et Haute-Savoie	SA Mont-Blanc Entreprise sociale pour l'habitat (ESH)
CMDL Manaslu	SDIS (Service départemental d'Incendie et de secours de Meythet)
ENSA Grenoble (École nationale supérieure d'architecture de Grenoble)	Société d'économie alpestre de Haute-Savoie (SEA74)
Fédération BTP 74	TERACTEM
Fédération française de ski (FFS)	Union nationale des géomètres-experts (UNGE) de Haute-Savoie
FNAIM des Savoie	
Fondation FACIM	
Gîtes de France Haute Savoie	
Gym Club Veyrier du Lac	

Les membres élus à l'Assemblée générale, adhérents 2024 :

Jacques Bessière
Laurent Detraz
François Lavigne-Delville
Denis Maire
Anne Perrot
Carole Vincent



19 EPCI adhérents sur 21
277 communes adhérentes sur 279
33 partenaires

L'adhésion au CAUE permet de :

Participer à la vie de l'association en devenant membre de notre Assemblée générale, laquelle vote, outre le budget, le programme des actions à mener.

Bénéficier de conseils personnalisés diffusés par notre équipe permanente, consulter notre documentation et notre service de recherche d'informations.

Solliciter une étude préalable à tout projet d'équipement d'intérêt public, d'aménagement ou de document d'urbanisme. Le CAUE établit alors une convention stipulant les termes de son intervention qui se situe toujours hors du champ de la maîtrise d'œuvre. La mobilisation éventuelle d'intervenants habilités fait l'objet d'un contrat avec la collectivité.

Être informé et invité aux journées de sensibilisation et de formation.

Bénéficier du service de conseil architectural, urbain et paysager gratuit pour les porteurs de projet.

Être assisté d'un professionnel spécialement formé pour participer aux réunions des jurys de concours de maîtrise d'œuvre.

Mener des actions d'animation et de sensibilisation définies conjointement par convention. Les structures situées sur votre territoire : associations, établissements scolaires... peuvent également en bénéficier.

Être informé et invité aux manifestations et animations que nous organisons.

Être destinataire de nos publications dont le rapport annuel d'activité.

Recevoir les mises à jour de l'observatoire Références, éditées chaque année, consultables sur : www.references.caue74.fr

Bilan financier 2024

Gestion courante et formation du résultat net

Le budget 2024, adopté en équilibre à 2 789 515 €, a été réalisé à 91 % en dépenses mais à 70 % en recettes.

L'année 2024 s'achève ainsi avec la réalisation d'un résultat net négatif de 572 174,53 €, compensé par un appel à la trésorerie.

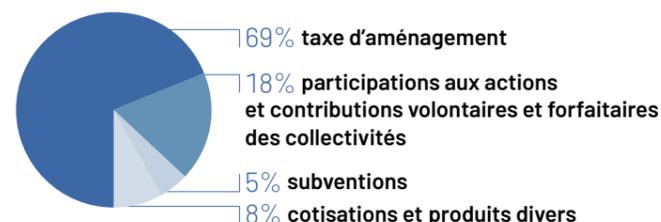
	2024	2023	variation en €	variation en %
Ressources du CAUE fondées sur la Taxe d'aménagement	1 352 188	1 448 267	-96 079	-6,63 %
(+) financements externes (partenariats, subventions)	433 701	495 355	-61 654	-12,45 %
(+) autres financements (cotisations, produits divers)	110 687	260 354	-149 667	-57,49 %
(-) frais de personnels et impôts	1 604 661	1 574 639	30 022	1,91 %
(-) charges	747 723	1 112 809	-365 085	-32,81 %
excédent brut d'exploitation	-455 809	-483 472	27 663	-5,72 %
(-) amortissements des immobilisations	166 715	165 059	1 656	-1,00 %
(-) provision pour risque	0	0	0	
résultat financier	37 516	24 575	12 941	-52,66 %
résultat exceptionnel	12 833	24 746	-11 913	-48,14 %
résultat net	-572 175	-599 210		

→ Le total des produits s'élève à 1 954 381,30 €

La recette taxe d'aménagement compose 69 % de ce total et diminue encore par rapport à 2023, qui était déjà une année de forte baisse.

Elle est de 1 352 187,94 €

Les autres produits du CAUE se composent des participations aux actions et contributions volontaires et forfaitaires des collectivités (18 % des produits), des subventions (5 %) et des cotisations et produits divers (8 %).



1 954 381 € | 69% **taxe d'aménagement**
soit 1 352 187,94 €

Comptes et bilan de l'exercice 2024 - rapport de Philippe Paris, agent comptable, chargé de la tenue des comptes, désigné par le Préfet après consultation du directeur départemental des Finances Publiques.

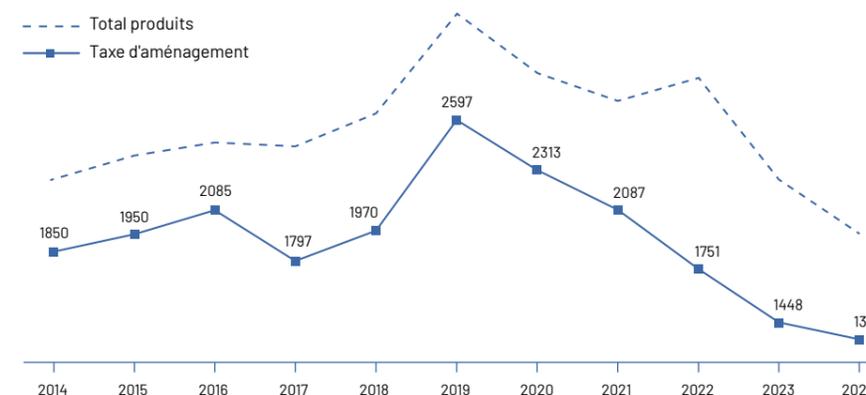
→ Le total des charges de l'année s'élève à 2 526 555,83 €

Les dépenses en frais de personnel représentent 59 % du total ; en montant, le poste est toutefois relativement stable comparé à 2023.

Les charges générales diminuent significativement de près de 29 % par rapport à l'exercice antérieur, exprimant un nouvel effort de recherches d'économies en rationalisant les actions, ce qui se traduit notamment par une moindre sollicitation des intervenants extérieurs.

→ Le produit financier est dopé par la plus-value sur revente de titres de placement pour compenser, de nouveau, la diminution de la taxe d'aménagement.

→ Les amortissements des immobilisations se maintiennent, signe d'un renouvellement régulier du matériel.



En conclusion, l'activité financière du CAUE de Haute-Savoie demeure saine et l'effort de maîtrise des dépenses est à souligner.

La baisse tendancielle de la taxe d'aménagement oblige malgré tout à puiser, une nouvelle fois, dans les réserves de trésorerie.

Une pratique par définition non pérenne qui, à moins d'une reprise très rapide de l'activité de construction immobilière, engage à interroger le financement futur du CAUE : ajustement du taux de la taxe d'aménagement alloué au CAUE, subvention d'équilibre ou avance remboursable.

Analyse patrimoniale

→ Refonte du site internet du CAUE et investissement dans du nouveau matériel informatique caractérisent l'année 2024.

→ Les ressources propres suivent la pente descendante de la taxe d'aménagement mais composent toujours l'essentiel du capital, tandis que l'endettement continue de baisser progressivement.

emplois (en milliers d'euros)				ressources (en milliers d'euros)			
	2024	2023	variation		2024	2023	variation
immobilisations				capitaux propres			
logiciels	3,5	2,0	75,00%	fonds associatifs	2 384,0	2 959,0	-19,43%
matériel informatique	3,8	3,5	8,57%	subventions	191,2	204,1	-6,32%
véhicules	2,2	3,8	-42,11%	emprunts	334,5	400,2	-16,42%
autres matériels	35,0	35,1	-0,28%				
bâtiment L'ilot-S	1 633,0	1 748,0	-6,58%				
immobilisations financières	316,0	310,0	1,94%				
fonds de roulement	916,2	1 460,9					
total	2 909,7	3 563,3	-18,34 %	total	2 909,7	3 563,3	-18,34 %

Le CAUE de Haute-Savoie

Le CAUE de Haute-Savoie, association d'intérêt public, **accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les citoyens pour contribuer à la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie. Son équipe s'engage et innove pour aborder en conscience les enjeux du territoire et œuvrer à son ménagement. Son action favorise l'émergence d'une culture partagée qui nourrit l'exigence des habitants pour un développement plus harmonieux** avec leur environnement.



L'Îlot-S, siège du CAUE de Haute-Savoie à Annecy

Organisme départemental issu de la loi sur l'architecture du 3 Janvier 1977, le CAUE assume des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs. Il est géré par un Conseil d'administration de 23 membres qui définit les objectifs dans le cadre des missions légales. Le Président est un élu local, l'Assemblée générale est constituée de communes et de collectivités adhérentes, et de partenaires.

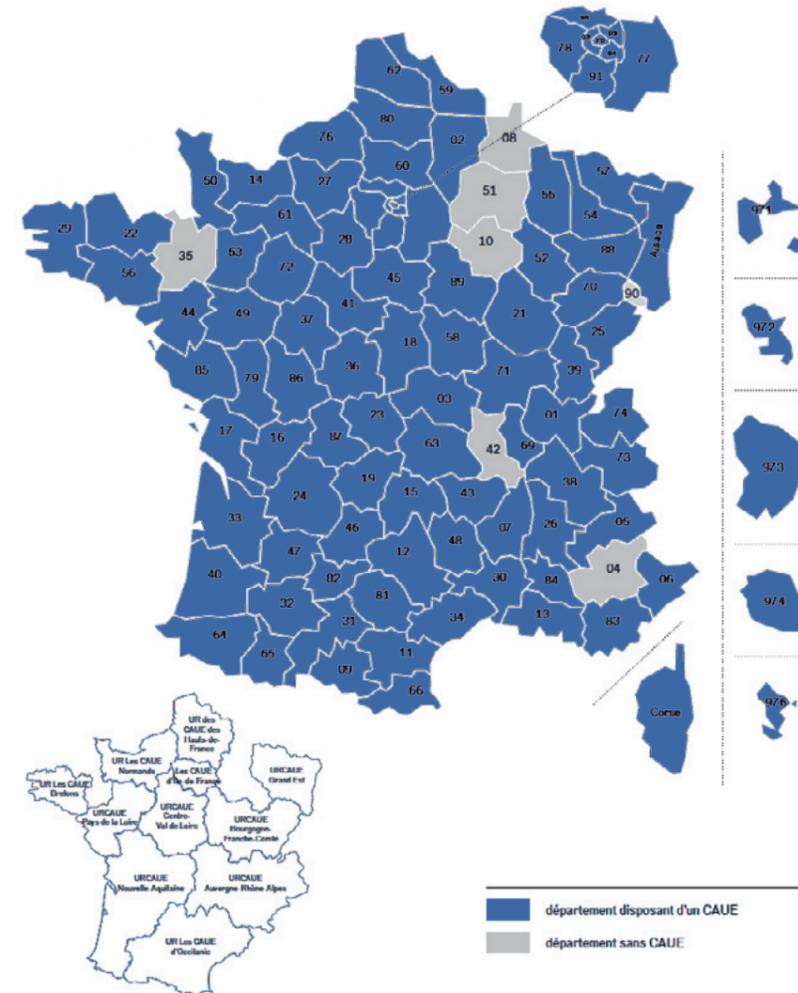
Pour répondre à ses missions, le CAUE de Haute-Savoie est composé d'une équipe pluridisciplinaire, organisée autour de trois pôles opérationnels :

- Conseil & accompagnement
- Aménagement & innovation
- Pédagogie & culture
- assistés du pôle Structure (administration, graphisme & communication).

Le siège du CAUE de Haute-Savoie est situé au 7 esplanade Paul Grimault à Annecy. Ses bureaux cohabitent avec L'Îlot-S, espace culturel du CAUE où sont organisés expositions, conférences, médiations et ateliers.

À propos des CAUE

L'architecture est une expression de la culture : «La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public [...] En conséquence [...] des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués». loi n° 77-2 du 3 janvier 1977. En application de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, le Conseil général de la Haute-Savoie a mis en place le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement en 1979. La loi de finances rectificative pour 2010, en créant la taxe d'aménagement, permet au Conseil départemental d'adapter les moyens du CAUE à ses missions.



Les CAUE, des structures territoriales fédérées

Les CAUE sont tous nés de la loi sur l'architecture de 1977 et couvrent quasiment l'ensemble du territoire national. Tous disposent des mêmes missions : accompagner les collectivités, conseiller les candidats à la construction, sensibiliser et former à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Bureau

Président : **Joël Baud-Grasset**

Vice-président : **Lionel Tardy**

Trésorière : **Marie-Claire**

Teppe-Roguet

Secrétaire : **Anne Perrot**

Conseil d'administration

Représentants
 des collectivités locales :

Joël Baud-Grasset

conseiller départemental
 du canton de Sciez

Lionel Tardy

conseiller départemental
 du canton d'Annecy-4

Valérie Gonzo-Massol

conseillère départementale
 du canton d'Annecy-1

Aurore Termoz

conseillère départementale
 du canton du Mont-Blanc

Marie-Claire Teppe-Roguet

conseillère départementale
 du canton de Gaillard

Myriam Lhuillier

conseillère départementale
 du canton d'Annecy-2

Représentants de l'État

Jean-François Hou

directeur départemental
 des territoires

Philippe Ganion

architecte des bâtiments de France,
 chef de l'Unité départementale
 de l'architecture et du patrimoine

Frédéric Bablon

directeur académique des services
 de l'Éducation nationale

Personnes qualifiées, choisies
 par le Préfet

Jean-Pierre Monfort

Antoine Rouillon

ancien directeur de la Société
 d'économie alpestre

Conseil d'administration

Membres élus par l'Assemblée générale

Laurent Detraz

représentant la Chambre
 départementale de l'Union nationale
 des géomètres experts
 de Haute-Savoie

Carole Vincent

maire de Neydens, vice-présidente
 en charge de l'habitat de la
 communauté de communes
 du Genevois

Anne Perrot

architecte-paysagiste et déléguée
 Haute-Savoie de la Fédération
 française du paysage

Denis Maire

maire de Juvigny et vice-président
 à l'aménagement Annemasse les
 Voirons agglomération

François Lavigne-Delville

maire de Viuz-la-Chiesaz et délégué
 à l'artisanat et aux tiers-lieux Grand
 Annecy agglomération

Jacques Bessière

vice-président de l'Association
 pour la défense de l'environnement
 et du patrimoine de Talloires

Représentants des professions
 concernées, désignés par le Préfet

Isabelle Dieu représentant l'Ordre
 des architectes

Éric Beauquier architecte,
 représentant le Syndicat des
 architectes

Gaël Muffat notaire, représentant
 la Chambre départementale
 des notaires

Nathalie Mazet urbaniste

Représentant le personnel

Amélie Boudart

conseillère urbanisme

Président d'honneur

Georges Étallaz

Équipe

Directeur : **Stéphan Dégeorges**[01]

Administration & comptabilité

Bénédicte Clergue[02], attachée
 de direction, responsable du pôle
Thomas Barbier[03], comptable
Philippe Paris[04], agent
 comptable désigné par le Préfet
Selcan Erbek[05], secrétaire
 administration des formations
Béatrice Lassaing-Batoux[06],
 secrétaire accueil et administration
 des pôles Conseil & accompagnement
 et Aménagement & innovation
Isabelle Grand Barrier[07],
 assistante du pôle Pédagogie &
 culture, en charge des outils
 de communication

Pôle Conseil & accompagnement

Jacques Fatras[10],
 responsable du pôle
Mathias Apicella[11],
 conseiller architecture, responsable
 réseau architectes-conseil
Caroline Arbaud[12],
 conseillère architecture
Véronique Decroix[13],
 conseillère architecture
Clémentine Jouveceau[14],
 conseillère paysage

Pôle Aménagement & innovation

Chloé Malié[15],
 responsable du pôle
Amélie Boudart[16],
 conseillère urbanisme
Julien Gourin[17],
 conseiller urbanisme

Pôle Pédagogie & culture

Dany Cartron[18],
 responsable du pôle
Alexandra El Zeky[19],
 conseillère action culturelle
Léa Mabilie[20], conseillère
 action pédagogique
Sandrine Miranda[21],
 professeure relais
Fleur Richard[22],
 doctorante en architecture

Atelier graphique

Anthony Denizard[08],
 graphiste assistant d'études
Pauline Bert[09],
 graphiste assistante d'études



[01]



[02]



[03]



[04]



[05]



[06]



[07]



[08]



[09]



[10]



[11]



[12]



[13]



[14]



[15]



[16]



[17]



[18]



[19]



[20]



[21]



[22]

Ont quitté le CAUE

Marthe Adenot[23], graphiste,
 responsable de l'atelier
Guillaume Cretinon[24],
 graphiste assistant d'études
Sylvaine Corbin[25],
 conseillère urbanisme



[23]



[24]



[25]

Ont collaboré en 2024

Maëli Duval, **Carine Altermatt**,
 stagiaires : **Emma Daillier**,
Chloé Wojcik

Membres du Conseil d'architecture,
 d'urbanisme et de l'environnement
 de Haute-Savoie